

Les coopératives locales de vente et d'achat peuvent obtenir des prêts des caisses populaires, des *credit unions*, des coopératives de crédit centrales, des coopératives de gros et des sociétés coopératives d'assurance. Dans plusieurs provinces, les excédents des coopératives locales et de gros sont déposés à une coopérative de crédit centrale.

Les coopératives
de pêcheurs

On trouve des coopératives de pêcheurs dans toutes les provinces; en 1971, il y avait 73 coopératives de ce genre comptant 19,000 membres. Elles ont vendu pour 30 millions de dollars de poisson et 4 millions d'agrès de pêche. Il existe deux fédérations de coopératives de pêcheurs, soit le *United Maritime Fishermen* et Les Pêcheurs Unis du Québec.

En Colombie-Britannique, tous les pêcheurs peuvent devenir membres d'une coopérative centrale importante, la *Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association*. Cette société exploite des établissements de transformation du poisson à Prince Rupert et à Vancouver. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont aussi des régimes coopératifs de crédit et d'assurance.

Les coopératives
de services

Ce groupe comprend des coopératives d'assurance, d'électricité, de logement et d'autres services, y compris l'eau, le transport, l'entreposage frigorifique, le nettoyage des semences et le gaz naturel. En 1971, le nombre de coopératives de services qui ont fait rapport (à l'exclusion des coopératives d'assurance autres que les coopératives d'assurance pour frais médicaux) s'est élevé à 713 et elles comptaient 252,000 membres; leur chiffre d'affaires s'est élevé à 38 millions de dollars et leur actif, à 152 millions.

L'assurance -- Il y a des sociétés coopératives d'assurance dans toutes les provinces; elles vendent de l'assurance-vie, de l'assurance-automobile, de l'assurance contre les incendies, la grêle et les pertes en général, de l'assurance-cautionnement et de l'assurance pour les frais médicaux.

Au moment de leur fondation, quelques-unes des sociétés d'assurances mutuelles ressemblaient en principe aux coopératives. En raison des dispositions statutaires régissant les sociétés d'assurance-vie au Canada, il est difficile de maintenir une régie démocratique à l'égard de l'assuré dans une société d'assurance importante. Quelques-unes des sociétés mutuelles moins importantes, notamment dans le domaine de l'assurance-vie sur la ferme, fonctionnent comme les coopératives.

En 1971, on trouvait des coopératives d'assurance médicale dans cinq des dix provinces. Au début, l'hospitalisation était le prin-